

Conseil de développement *Grenoble-Alpes Métropole*

Grenoble-Alpes Métropole - Le Forum
3, rue Malakoff, CS 50053 – 38031 Grenoble cedex
Tél. : 04 76 59 59 59



Le 10 juillet 2018,

Monsieur Yannick Ollivier

Vice-président délégué à l'aménagement du territoire, aux risques majeurs et au projet métropolitain

Monsieur,

Vous avez expressément invité la société civile organisée et plus particulièrement le Conseil de développement de Grenoble-Alpes à rechercher des dysfonctionnements du territoire et à signaler si ces derniers étaient liés au texte même du Schéma de Cohérence Territoriale(SCoT), qui serait alors à corriger, ou bien à sa mise en œuvre, qui fait l'objet d'un chapitre entier du SCoT. Ce courrier vise à vous informer de la démarche du Conseil de développement et de ses remarques concernant le SCoT dans ses effets sur le territoire métropolitain.

L'implication des habitants sur le SCoT de la région grenobloise est ancrée dans son histoire. Ceux-ci s'y sont engagés pour assurer la préservation des terres naturelles et agricoles. Ils ont accepté une certaine densité dans les centralités en contrepartie de laquelle, ces centralités seraient plus belles, plus agréables et plus saines... L'année 2018 est la première qui nous permette de faire le point sur le territoire du SCoT, secoué successivement par une crise puis par la création de la métropole en 2015, date qui marque le lancement de politiques de mise en œuvre du SCoT concertées avec les territoires voisins.

Le conseil de développement de Grenoble-Alpes Métropole a donc, suite à vos encouragements, cherché à avoir une vue globale des politiques de mise en œuvre, en s'informant auprès des responsables techniques de la métropole sur certaines politiques métropolitaines comme l'agriculture, l'alimentation et l'économie mais aussi en participant à de nombreuses réunions publiques.

Les lignes qui suivent, constituent un rapport d'étonnement non exhaustif mais que nous souhaitons absolument porter à votre connaissance et sur lequel nous aimerions avoir vos retours.

Concernant les aspects relatifs à **la gouvernance participative du SCoT**, notre premier constat a été qu'il est extrêmement difficile de prendre connaissance des règles et orientations du SCoT, tant pour la société civile organisée que pour les habitants. D'ailleurs utiliser plus simplement le terme de « suivi du territoire » pourrait être plus compréhensible et mobilisateur. En effet, pour les habitants le terme même de « SCOT » est pour beaucoup un peu rébarbatif.

Concernant les différentes politiques de territoire, nous arrivons aux conclusions que celles-ci mériteraient, même au stade de leur élaboration, des présentations simples et des débats avec les conseils de développement et les habitants, à l'image de ce qui s'est mis en place entre professionnels de la métropole et des autres collectivités.

Concernant plus particulièrement leur évaluation, nous avons pu faire le constat à de multiples reprises que les informations disponibles lors des présentations faites aux élus étaient souvent datées et donc peu pertinentes à mobiliser, rendant ainsi difficile toute réflexion. Il est selon nous primordial que les décisions s'appuient sur des analyses basées sur des séries de données récentes, qui rendent compte de l'évolution actuelle de l'économie et de la société, et permettent une concertation et un pilotage à la hauteur des enjeux du grand territoire. L'intégralité des données statistiques actualisées et disponibles devraient être accessibles, à tous les niveaux de synthèse et de détail géographique, par simple zoom, à tous, tant pour permettre le suivi par la population que pour permettre le pilotage des politiques par les élus.

Enfin, concernant l'application des règles du SCoT nous avons été surpris par le nombre important « d'exceptions » accordées. Celles-ci se doivent selon nous d'être justifiées dans un dossier rendu public avec les avis des différents organismes consultés, car elles engendrent l'incompréhension et perturbent l'acceptation du SCOT.

Pour l'ensemble des raisons invoquées plus haut, dans nos propositions en annexe de ce courrier, nous soulignons que le suivi de la mise en œuvre du SCoT gagnerait à avoir un chapitre initial : gouvernance, communication et formation.

Concernant **l'évaluation de la démarche de suivi de la mise en œuvre du SCoT**, nous avons pu constater que la métropole avait mis en œuvre un processus de concertation organisée pour chaque question initialement prévue. Cependant, sur la méthode, nous faisons remarquer que ces concertations séparées freinent la capacité des acteurs à avoir

une vision globale et partagée du territoire qui est celle portée par le SCoT. Le travail de concertation supplémentaire organisé par le réseau des conseils de développement sur les documents destinés aux élus est intéressant mais la temporalité qui lui a été définie ne permet pas d'approfondir les remarques. Trouver une solution réintroduisant dans un ensemble la société civile organisée serait une piste intéressante pour le futur si la composition et le fonctionnement des conseils le permettaient sur le territoire du Scot.

Suite à notre travail de recherche et de réflexion nous avons cherchés à proposer une réponse aux différentes questions prévues dans le chapitre du SCoT « Suivi de la mise en œuvre du SCoT ».

Nous vous proposons donc ci-dessous, exprimé de façon directe et synthétique, le résultat de nos recherches et nombreuses discussions.

Questions prévues dans le chapitre du SCOT Suivi de la mise en œuvre du SCoT (VOLUME 2 –PARTIE F)	Avis et remarques du C2D
Comment évolue l'attractivité de la région grenobloise ?	Une réunion publique a présenté les résultats d'enquêtes constatant une perte d'attractivité (7000 personnes interrogées et 800 chefs d'entreprise). Il y a eu une mobilisation d'entreprises, de services et de citoyens autour de ce travail sur l'attractivité et des demandes de projets ont été formulées par la métropole. Nous attendons beaucoup de ce travail dont vous prévoyez de présenter les pistes d'actions concrètes aux élus le 8 novembre. Vous allez organiser, le 8 novembre également, une présentation aux élus de la création du « système de développement économique territorial ». Nous en attendons des propositions qui résoudront les difficultés du suivi comme le rééquilibrage du territoire/ la non concurrence, etc....mais aussi des analyses économiques sur lesquelles reposent le développement des secteurs et les besoins de formation de la population active.

Contribue-t-on à un rééquilibrage de la localisation de l'activité et de l'habitat entre les pôles et les secteurs de la région grenobloise ?

Le bilan présenté aux élus le 5 juillet est mitigé et basé sur des données trop anciennes. Nous soulignons un besoin de données plus qualitatives sur les emplois dans les différents bassins de vie et les politiques économiques et de formation. La réflexion en cours des élus sur la création du « *système de développement économique territorial* » semble être la proposition adaptée pour résoudre des difficultés comme le rééquilibrage du territoire/ la non concurrence....A suivre.

L'offre de logement permet-elle de répondre aux besoins d'habitat et de contribuer à une plus grande mixité sociale ?

Sur ce sujet, le groupe de travail du C2D sur le Programme Local d'Habitat a longuement travaillé jusqu'à élaborer des indicateurs de bien-être dans le cadre du réseau des conseils de développement. Cette politique de suivi est-elle suffisamment large ? D'autres questions pourraient être posées en matière d'habitat en lien avec l'évolution de la société.

Quel est le niveau d'intensification de l'aménagement de l'espace ?

Les habitants de l'agglomération constatent que cette politique de suivi du Scot ne permet pas d'organiser l'urbanisation souhaitée au niveau du quartier et de chaque centralité. N'est-il pas temps de se poser la question de la préservation, sous toutes ses formes, du patrimoine ancien menacé de disparaître ? De surcroit, dans les zones denses, le taux de construction de maisons individuelles est à minorer du nombre de destructions. La consommation d'espace commercial et industriel dans la périphérie de l'agglomération se fait sans économie d'espace, alors que les habitations se concentrent.

<p>Comment évolue la qualité du cadre de vie ?</p>	<p>Ce sujet a tout particulièrement fait l'objet d'un travail participatif au sein du réseau des Conseils de développement par le biais des indicateurs de bien-être Ibest.</p>
<p>Quel est le niveau de réduction de la consommation d'espace naturel et agricole ?</p>	<p>Les politiques semblent porter leurs fruits en matière de consommation d'espace, sauf en ce qui concerne l'agglomération qui construit sur de vastes surfaces commerciales ou industrielles.</p> <p>Devant tant de freins pour passer à une production agricole sans pesticide, les questions suivantes se posent : Comment arriver à une alimentation saine et à la préservation de la vie des sols ? Quels projets agricoles porter ?</p> <p>Des échanges et de la coopération entre techniciens de différentes structures du territoire ont été organisés par la métropole. A présent, le sujet du projet alimentaire territorial ne pourrait-il être mis entre les mains de la société civile ?</p>
<p>Quel est le niveau de préservation et de valorisation des ressources naturelles et de leurs espaces ?</p>	<p>Des réunions participatives ont été organisées sur les ressources naturelles et l'environnement, sur le plan climat et la transition énergétique.</p> <p>Le livre de Jacques Wiard permet un constat partagé de l'état de l'environnement de la région. Il faut d'ailleurs tenir compte des signaux d'alarme sur la nécessité de dépolluer les sols du sud de l'agglomération pour préserver les captages d'eau ainsi que sur la remontée des pollutions de l'air qui s'étaient réduites suite à la crise.</p>

En conclusion, d'ici la fin de l'année, nous devrions avoir des informations sur toutes les politiques envisagées pour corriger les différentes trajectoires du territoire et les indicateurs de suivi retenus pour le futur.

Tous les chapitres du suivi auront fait l'objet d'un travail de diagnostic et de propositions approfondies. Cependant, certaines solutions aux problèmes qui se posent aux habitants sont définies sans que ne soit laissé le temps d'en débattre et nous le déplorons.

Dans le domaine économique et social, nous tenons à souligner la nécessité d'avoir une structure de suivi à l'échelle du périmètre du SCoT pour définir des orientations et les modifier si nécessaire, dans le respect des projets définis dans le cadre de la subsidiarité. Cette structure serait dotée des moyens nécessaires pour préparer des réunions au minimum annuelles avec des éléments de bilan et de tendance actualisés, réunions dans lesquelles la concertation avec la société civile aurait sa place. Cela répondrait à des inquiétudes sur l'absence de transversalité des politiques. En effet, aujourd'hui, si les grandes orientations sur lesquelles tout le monde s'est mis d'accord ne permettent pas de respecter les engagements comme le PPA, le Plan santé, etc., quelles sont les possibilités de réorientation ? Quelles solutions de replis ont été prévues ?

Enfin, nous tenons à vous rappeler que, sans une concertation suffisante avec toute la société, les politiques engagées se voient systématiquement contestées et leurs mises en application sont alors freinées. A ce propos, et pour terminer sur une note positive, il faut souligner que les politiques de concertations que nous avons observées, entre agriculteurs, associations, état et collectivités sur les risques d'inondation des rivières Isère et Romanche, semblent avoir été spécialement appréciées et devraient faire aujourd'hui référence.

En espérant avoir attiré et retenu votre attention sur des points qui nous paraissent essentiels, nous vous prions M. Ollivier d'accepter l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le groupe de travail
« Evaluation du SCoT »
Conseil de développement de Grenoble-Alpes
Métropole

C2D Groupe Suivi du SCOT : LISTE RECAPITULATIVE DE QUESTIONS ET REMARQUES ISSUES DU SUIVI DU SCOT

Nous avons conscience qu'une partie de nos remarques dépassent les compétences et moyens d'intervention du SCOT. Pour autant, il est selon nous important que celles-ci soient intégrées aux réflexions, quelles qu'elles soient.

A noter : Le numéro de paragraphe mentionné indique le point concerné (dans le chapitre indicateur de la partie F « suivi de la mise en œuvre du Scot »).

Au surplus, des questions de gouvernance, de politique économique, de communication formation information ont été identifiées, on les mettra dans un paragraphe 4.0.

4.0 PROBLEMES DE GOUVERNANCE ET DE POLITIQUES DE FORMATION, D'INFORMATION, DE COMMUNICATION (PARAGRAPHE IMAGINAIRE OU A IMAGINER)

Difficulté pour des habitants de suivre l'application des règles du SCOT et ses orientations

Constat :

. Les habitants sont informés d'un aspect du problème sans voir la cohérence globale. Les indicateurs proposés pour le suivi sont souvent trop généraux.

Remarques et éléments de réponse :

. Besoin d'information/Compréhension/Formation : les habitants ne peuvent adhérer à des règles et à des orientations qu'ils ne connaissent pas.

. Publicité de l'information : Les habitants devraient pouvoir disposer de toute l'information instantanée sur les nuisances qui les concernent à tout moment: bruits ; pollution ; risques et procédures d'alerte.

. Permettre de trouver les interlocuteurs compétents : Formaliser un organigramme pour le suivi.

Insuffisance du rééquilibrage de l'emploi entre les centralités du territoire pourtant nécessaire à la réduction des trajets domicile-travail.

Constat : La taille réduite de la métropole par rapport à la zone d'emploi impose de toujours mettre en œuvre des accords avec d'autres collectivités, la rendant moins réactive et moins efficace dans l'accueil des entreprises.

Remarques et pistes de réflexions :

. Travailler sur comment éviter la concentration des entrepôts et des grandes entreprises au sein de la première couronne de l'agglomération (excepté son secteur Sud) ? Comment encourager l'installation dans les autres grandes centralités ?

. Besoin de faire évoluer les qualifications : Définir une politique commune de formation technique.

4.1 ATTRACTIVITE

Enclavement de l'agglomération

Constat : difficultés pour accéder aux aéroports et aux métropoles.

ANNEXE

Remarques et pistes de réflexions:

- . Un accord sur la priorité à donner au désenclavement de la Métropole vis-à-vis du TGV, qui freine l'installation de fonctions métropolitaines. L'accord ne pourrait-il se faire en travaillant, en réfléchissant en contrepartie sur les activités qui, elles, pourraient quitter la métropole ?
- . Est-ce que les médias locaux et régionaux parlent tout particulièrement de l'insécurité à Grenoble ?
- . Est-ce qu'il y a une adéquation des emplois créés avec les profils des actifs de ce territoire ?

4.2 REEQUILIBRAGE ENTRE POLES ET SECTEURS ?

Suivi plus détaillé de la répartition des emplois et qualifications

Constat : Les indicateurs prévus pour la répartition de l'emploi sur le territoire ne sont pas assez qualitatifs, or il nous semble essentiel de suivre la variété de niveau de qualification sur tous les territoires.

Remarque et pistes de réflexions:

- . Quelle stratégie de l'agglomération pour contrer la raréfaction de profils de techniciens et pour accompagner le développement de l'industrie du sud de l'agglomération ?

Certains manques dans le renforcement des centralités définies dans le Scot

Constat : Les contrats de densification liés à la construction d'infrastructures de transport ont généré une urbanisation linéaire le long des axes au lieu de renforcer ou de marquer des centralités.

La notion de zone dense est appliquée aux communes alors qu'elle devrait l'être aux centralités : ainsi, par exemple, techniciens et opérateurs se basent sur la densité de communes (SMH, Grenoble en sont des illustrations) pour cacher, ou non, les boîtiers concentrateurs de la fibre optique.

Nous avons bien compris que l'application de la mixité des usages habitat-activité en zone urbaine devait être limitée dans les zones tendues, sinon l'activité disparaît, remplacée par de l'habitat (plus rentable).

Nos pistes de réflexion et éléments de réponse:

- . Quels types d'emplois sont créés sur le secteur ? Est-ce que chacun peut trouver l'emploi qu'il veut ? Est-ce que les emplois créés dans mon secteur du SCOT correspondent à ma qualification ?
- . L'évolution de l'économie du secteur correspond-elle au projet du territoire ? Si non, quels ajustements sont prévus ?
- . Est-ce que les mairies/ les collectivités rencontrent des difficultés pour pouvoir réutiliser les zones polluées (délai, techniques de dépollution disponibles, financement) ?
- . Est-ce que je trouve les services et commerces dont j'ai régulièrement besoin dans la centralité qui est proche de chez moi ?
- . Est-ce que les grandes zones commerciales de périphérie continuent à vendre ce qui doit être réservé aux commerces des centralités ?

ANNEXE

. Les personnes qui font une infraction au zonage, en construisant par exemple dans des terres naturelles ou agricoles, ne pourraient-elles pas être poursuivies systématiquement ?
Aujourd'hui, ce sont principalement des particuliers ou des associations comme la Frapna qui sont obligés de se porter partie civile, mais elles n'ont pas les moyens de traiter tous les dossiers.

. Développer l'emploi agricole par des pratiques agricoles vertueuses (ex bio, maraîchage).

4.4 QUEL NIVEAU D'INTENSIFICATION DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Remarques et pistes de réflexions:

. La quantité importante de logements vides ou en vente, ainsi que la baisse des prix de l'immobilier peuvent-être vus positivement, mais ces dernières doivent être approfondies car cela peut avoir des conséquences futures sur l'investissement immobilier.

. Compenser les inégalités de consommation de l'espace ?

Suivant les communes, il y a une inégalité de la consommation de l'espace par les gros commerces/industries. Une solution serait la compensation par un effort sur la qualité de la ville habitée et des espaces verts (mais aussi de la gouvernance).

. Inégalité de qualité des constructions

On ne constate pas la même qualité des constructions dans les différentes centralités. Suivre la qualité du parc des différents quartiers avec des indicateurs très qualitatifs paraît indispensable.

4.5 EVOLUTION DE LA QUALITE DU CADRE DE VIE

Remarques et pistes de réflexions:

. Est-ce que les cultivateurs utilisent des dosages de produits chimiques à proximité de mon village/ville qui peuvent être dangereux pour ma santé ?

. La pollution de fond est aussi dangereuse voire plus que les pics (association Inspire, données de l'étude sur la vallée de l'Arve). Quel suivi peut être fait et quelles mesures prises dans le SCOT pour protéger les habitants ?

. Est-ce que je peux me sentir en sécurité dans mon logement, mon quartier et dans les transports en commun ? (cf. les nombreux articles quotidiens du DL sur l'incivilité)

-La réflexion sur la parcelle doit s'inscrire dans le projet plus global du quartier. Comment évaluer la qualité d'organisation architecturale des quartiers (niveaux, variés de construction, urbanisation non linéaire, animation des façades,) ? (Quelle gouvernance ?)

. Faut-il enlever le calcul de 50% de la surface des balcons pour avoir une ville plus belle et plus verte ?

. Perte de qualité urbaine dans la densification des communes de la première couronne de la métropole

ANNEXE

Dans les communes comportant plaines et coteaux, les risques et les difficultés de construire concentrent l'urbanisation dans la plaine. En conséquence, le long des grands axes, des trams, où l'on accède facilement aux réseaux, se développe une urbanisation linéaire. Il n'y a plus de centralité.

. Les problèmes causés par la mixité des usages : dans certains quartiers, de gros camions bruyants livrent les entreprises. Se poser la question de plages horaires d'activités autorisées et interdites paraît utile.

. Quid des alignements qui ne correspondent plus aux règles (ex du PDU) ? Doivent-ils être supprimés dans le PLUI ? Le PLUI donne-t-il la justification précise des alignements maintenus qui doivent correspondre à des schémas de projets à court terme ? (quelle gouvernance ?)

. Est-il possible d'agir pour réduire l'exposition des habitants des centralités proches de terres agricoles à des pollutions chimiques d'origines agricole tout particulièrement aux heures où les habitants et les enfants (plus particulièrement) sont à l'extérieur ?

Mise à disposition de données de protection

Constat : Nous avons conscience qu'à ce sujet, le suivi est compliqué par le fait que la responsabilité de la mise en place des procédures de protection appartient à la fois aux communes et aux intercommunalités.

Remarques et pistes de réflexions:

. Est-ce que les actions destinées à protéger les habitants des risques majeurs peuvent être centralisées et rendues publiques (nombre de Plan communal de sauvegarde, d'exercices d'alerte, compétences prises par la métropole, voire la liste précise fournie par l'IRMA) ?

. Est-ce que les habitants connaissent les mesures de protection contre les risques majeurs ? Leur propose-t-on de participer à des actions d'alerte, à la réserve communale de sauvegarde, etc. ?

Agriculture/alimentation : préserver la santé

Constat : Les pratiques agricoles sont anciennes sur le territoire et ne changent pas en matière phytosanitaire sauf lors de la reprise des exploitations.

Pistes de réflexions :

. Comment accélérer le mouvement, permettre aux habitants d'être acteurs et modifier les pratiques de la restauration collective ? Quels outils pour mieux gérer charte/label bio/local et d'action globale sur les cantines du territoire ?

. Nous avons noté que le comité de pilotage interterritorial demandait la labellisation d'un PAT (Projet alimentaire Territorial) pour agir efficacement. Cela va dans le bon sens.

→ Quelle politique d'accompagnement pour sensibiliser les habitants à l'environnement santé, en particulier en matière d'alimentation, et pour réduire l'exposition aux pesticides ?

Peut-on s'appuyer sur la compétence Gemapi à proximité des cours d'eau ?

→ Comment accélérer la transmission des exploitations ? Des dispositifs d'aide à la retraite sont-ils envisageables ?

Remédier à certains manques de qualité urbaine liée au réchauffement :

Interrogation centrale : Quelles actions de maîtrise des nuisances liées au réchauffement ?

ANNEXE

Remarques et pistes de réflexions :

. Les règles et types d'équipements de gestion de l'eau, (avaloirs, toits, terrasses, ...) ne devraient pas favoriser le développement des moustiques.

. L'éclairage devrait être modéré car il favorise le développement des papillons.

En lien avec l'implantation/extension des entreprises et entrepôts en périphérie de l'agglomération grenobloise élargie, on voit beaucoup d'espaces devenir artificialisés dans les zones urbaines et en particulier en moyenne couronne de l'agglomération, ce qui favorise son réchauffement.

Problèmes de civilité urbaine

Interrogation centrale: Quelles actions de maîtrise des nuisances liées aux comportements ?

Remarques et pistes de réflexions :

. L'amélioration de la civilité urbaine : La mise en place de règles de civilité (ambiance, bruit, sécurité) dans le partage de l'espace urbain ainsi que des politiques éducatives, culturelles et d'accompagnement sociales, et de la communication pour modifier les comportements (ex à suivre: politique de communication de la Tag sur les comportements).

. La maîtrise du trafic de drogue et de la prévention des addictions...

4.6 NIVEAU DE REDUCTION DE LA CONSOMMATION DES TERRES

Préserver des terres agricoles mais pour quel usage réel ?

Constat : Contrepartie à la densification des espaces urbains, la terre agricole libérée est-elle utilisée pour des productions ? Il y a un manque de terres agricoles proches de l'agglomération alors que de jeunes maraichers ne peuvent s'installer ; les propriétaires privilégient des contrats de bail courts pour préserver la possibilité de revente si leurs terres devenaient constructibles un jour..

Remarque :

. Afin de convaincre les propriétaires que certaines terres ne deviendront jamais constructibles, la mise en œuvre de « périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains », dits PAEN (espaces A ou N) a été tentée mais elle devrait avancer de façon volontariste afin d'être à la hauteur des enjeux autour de l'agglomération.

Rendre visible les stratégies agricoles liées à l'emploi et à la santé

Constat : Les indicateurs sur le type de culture sont trop peu qualitatifs, or toutes ne sont pas équivalentes en termes d'emploi, de pollution aux pesticides, et de circuit court.

Remarque :

. Les indicateurs doivent permettre d'analyser l'évolution de l'occupation des terres en différenciant les friches et les exploitations avec leur type de culture et leur mode de production.